

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

### Groupe de travail des Parties

#### Vingtième réunion

Genève, 15-17 juin 2016

Intervention de **Pierre Henri GUIGNARD**, secrétaire général chargé de la préparation et de l'organisation de la COP 21

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

Je remercie vivement les Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, pour l'intérêt qu'elles accordent au travail réalisé dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la 21<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la COP 21, qui s'est tenue à Paris, au Bourget, du 30 novembre au 12 décembre dernier.

Ce jour-là, à 19h25, l'accord de Paris a été adopté par les 196 délégations. Ce résultat a constitué un succès pour l'ensemble de la communauté internationale, et a représenté un point de bascule vers un développement sobre en carbone et résilient.

Ce texte est sans doute le meilleur compromis possible. Il prépare l'avenir et contient des solutions pour l'immédiat. **Il est universel, ambitieux, équitable et juridiquement contraignant.**

Sous la présidence de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères français, la COP21 se terminait ainsi par un accord historique - car sans précédent -, et par un succès pour les négociateurs.

J'ai la faiblesse de considérer que **l'organisation a été un élément de ce succès**. Je n'énoncerai pas ici toutes les raisons qui me conduisent à ce constat, mais j'insisterai sur l'une d'elles qui fait, me semble-t-il, écho à vos propres travaux.

En effet, **la présence active de la société civile sur le site du Bourget a été l'un des éléments essentiels du succès de la COP 21**. La décision de ne pas éloigner le site réservé aux acteurs non gouvernementaux a été prise par Laurent Fabius dès l'automne 2013. Le

futur président de la COP 21 aurait pu s'appuyer sur les précédents et tenir la société civile à distance. Il a, au contraire, fait le pari d'une étroite imbrication entre les négociateurs et les représentants des autres parties prenantes.

**Bien sûr, les négociations internationales sur les bouleversements climatiques sont probablement le cadre multilatéral où la société civile, c'est-à-dire tout organisme non lié organiquement aux Etats, est la plus intégrée.** Cette réalité s'est construite sur la mobilisation des organisations non gouvernementales depuis la Conférence de Rio en 1992 et sur le choix des Nations unies de renforcer, conférence après conférence, ses relations avec la société civile dans sa diversité. Ces liens sont institutionnalisés. Ainsi, chaque session à Bonn, au siège de la CCNUCC, est l'occasion d'une réunion des « points focaux » avec la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ces points focaux sont les représentants reconnus par la CCNUCC des neuf groupes majeurs - ou piliers - de la société civile : ONG, entreprises, syndicats, chercheurs, agriculteurs, femmes et groupes de genre, jeunes, collectivités territoriales, peuples/communautés autochtones. S'agissant de la COP de Paris **ce sont 8.338 badges d'observateurs qui ont été délivrés.** Si l'on rapproche ce chiffre de celui des badges délivrés aux Etats parties à la négociation soit 19.385 on se rend compte de l'importance numérique et politique de la société civile dans ce processus. A cet égard, je veux préciser qu'au fil des deux années de préparation de la COP, **j'ai personnellement rencontré à plusieurs reprises, en groupe ou individuellement, l'ensemble des points focaux.** Nos échanges ont été substantiels et leurs suggestions ont été largement prises en compte. Au total, la présence à Paris de la société civile, à la fois massive et respectueuse de la souveraineté des parties - qui, *in fine*, sont assises à la table de négociation -, préfigure à mon sens **l'émergence d'un multilatéralisme participatif.**

**L'originalité de Paris et, je l'ai dit, l'une des raisons du succès de la conférence a été de permettre aux représentants non accrédités de la société civile de pouvoir accéder eux aussi, sur le site même du Bourget, à deux espaces qui leur étaient réservés :** les *espaces Générations climat* (les EGC) qui occupaient 37.000 mètres carrés et ont été le théâtre d'un nombre infini d'événements parallèles, d'expositions, de tables rondes ; et la *Galerie*, un site pour les entreprises, géré et développé par un opérateur indépendant, permettant au secteur privé de recevoir les négociateurs, de présenter des solutions innovantes sans que les autres piliers de la société civile aient le sentiment que les EGC –où les entreprises avaient par ailleurs leur place et leurs entrées- étaient devenus un vaste salon professionnel.

**Pendant plus de deux ans, cette présence de la société civile sur le site du Bourget a fait l'objet d'un dialogue avec ses représentants.**

- Sur le fond, ce dialogue s'est d'abord déroulé au niveau ministériel : avant chaque échéance, le ministre des Affaires étrangères, tout comme sa collègue de l'Environnement, Ségolène Royal, aujourd'hui présidente de la COP, ont réuni les ONG concernées. Là encore, dialogue fructueux. De la même manière, notre négociatrice, Laurence Tubiana, échangeait avec la société civile à l'occasion de ses déplacements ou par téléconférence.

- Sur la forme, j'ai eu le même type de dialogue, à Paris, à Bonn, à Washington et New York, à Mexico et à Tokyo ! Fin 2014, une vaste consultation a été lancée auprès de plus de 2.000 organisations représentant les neuf groupes majeurs et des réponses parvinrent des cinq continents. A l'été 2015, un appel à projets a été lancé pour les EGC et en quelques jours, l'agenda et l'espace étaient remplis. Entretemps, le pôle société civile du secrétariat général, sous la direction de Frédérique Tarride, a instruit les innombrables demandes de labellisation provenant des acteurs non-gouvernementaux, rendant ainsi possible l'appropriation de la COP 21 par ces mêmes acteurs.

**Anticipation, concertation approfondie sur le fond et sur la forme, étroite proximité avec les négociateurs : ces trois éléments se sont avérés déterminants pour garantir une participation constructive de la société civile à l'émergence de l'Accord de Paris.**

Monsieur le président/ Madame la présidente,

Un dernier point : la décision de mettre en place un **programme de mécénat** a, elle aussi, eu d'importantes vertus. Cette initiative a eu le mérite **d'engager les entreprises, françaises et internationales, dans une démarche d'adhésion à l'esprit du futur Accord de Paris** (un objectif totalement atteint, même si quelques ONG ont critiqué la présence de certains partenaires, du secteur énergétique notamment). Un bénéfice additionnel doit être porté au crédit de cette **expérience réussie de partenariat public/privé** : celui de l'émergence d'un dialogue constructif avec le secteur privé invité à mettre en lumière ses capacités d'adaptation et d'innovation, essentielles pour le climat.

Je conclurai en citant une jeune universitaire, Lina Pamart, qui s'est penchée sur les sujets que je viens d'évoquer et qui a écrit, je cite, « *A la COP21, la participation des acteurs non étatiques, mais aussi l'encadrement et la délimitation de cette participation, ont joué un rôle dans la dynamique de compromis aboutissant à la signature d'un Accord global sur le climat.* » Pour elle, cela se traduit notamment par « *une modération des discours et par une marginalisation des voix discordantes au sein des acteurs non étatiques.* » Oui, Monsieur le président/ Madame la présidente, ces conditions ont permis l'émergence du consensus de Paris sur le climat.

Je vous remercie.